



Conseil Municipal

Séance du 13 mars 2012

L'an deux mil douze, le treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. MALARDEAU – M. PIGNANT - - Mme COOLEN - M. DESPOIS - M MATHIEU
MM. JOUVE - POUJOL de MOLLIENS - Mme POMMEREAU – Mme BERTHIER.

Etaient absents excusés : Mme VENEL qui donne procuration à Mme COOLEN
Mme CHAUSSIER qui donne procuration à M. MATHIEU
M. COOLEN – M. AMELINE – M GALLOPIN

Nombre de Conseillers : 14 - Nombre de présents : 09 – nombre de procurations : 2 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Odile COOLEN

Date de convocation : 02/03/2012

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 31 janvier 2012

Après lecture, le compte rendu de la séance du 31 janvier 2012 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 – Affaires budgétaires

Présentation du compte administratif 2011

- Fonctionnement
- Investissement

Approbation du Compte administratif 2011

Chapitres	Dépenses de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	223 200.00	121 686.83
012	Charges de personnel	277 900.00	266 969.75
014	Atténuation de produits	5 000.00	0.00
022	Dépenses imprévues	20 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	407 000.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	79 202.00	72 232.24
66	Charges financières	2 254.00	1 493.27
67	Charges exceptionnelles	5 064.18	0.00
TOTAUX		1 019 620.18	462 382.09

Chapitres	Recettes de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
013	Atténuation de charges		256.63
002	Excédent antérieur reporté	452 856.86	0.00
70	Produits de services	70 350.00	33 169.76
73	Impôts et taxes	365 765.32	414 646.21
74	Dotation et participations	114 648.00	141 850.20
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00	18 849.96
77	Produits exceptionnels	1 000.00	680.08
TOTAUX		1 019 620.18	609 452.84

Recettes 2011	609 452.84
Dépenses 2011	<u>462 382.09</u>
Excédent de l'exercice 2011	147 070.75
Excédent 2010	<u>452 856.86</u>
Excédent 2011 Global	599 927.61

Chapitres	Dépenses d'investissement	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0	
16	Remboursement d'emprunts	25 266.00	23 799.74	
20	Immobilisations incorporelles	32 000.00	14 452.10	17 000.00
204	Subvention équipement	107 405.00	92 847.60	10 500.00
21	Immobilisations corporelles	457 000.00	254 116.18	174 000.00
23	Immobilisations en cours	282 000.00	207 940.21	25 000.00
TOTAUX		903 671.00	593 155.83	226 500.00

Chapitres	Recettes d'investissement	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
001	Excédent antérieur reporté	152 346.86		
021	Virement de la section de fonctionnement	407 000.00	0.00	
10	Dotation	49 844.00	43 164.56	
1068	Excédents de fonctionnement	23 058.14	23 058.14	
13	Subvention	40 612.00	9 120.00	31 492.00
138	Subv d'invest non transférables	129 816.00	459.00	129 816.00
16	Emprunts	89 594.00	0	
024	Produits de cessions	11 400.00	0	11 400.00
TOTAUX		903 671.00	75 801.70	172 708.00

Recettes d'investissement 2011	75 801.70
Dépenses d'investissement 2011	<u>593 155.83</u>
Déficit exercice 2011	517 354.13
Excédent 2010	<u>152 346.86</u>
Déficit 2011 Global	- 365 007.27

Restes à réaliser 2011

Dépenses	- 226 500.00
Recettes	+172 708.00

Solde déficitaire - 53 792.00

Déficit d'investissement à reprendre au B.P. 2012

Compte 1068 - 418 799.27

Résultat de clôture 2011

Excédent de fonctionnement 2011	599 927.61
Déficit d'investissement 2011	<u>418 799.27</u>

**Excédent de fonctionnement à reprendre au
B.P. 2012 – Compte 002**

181 128.34

- Après analyse des résultats du bilan de l'exercice 2011, M PIGNANT fait procéder au vote du Compte Administratif 2011.

Le Conseil Municipal

Réuni sous la Présidence de M Gérard PIGNANT, 1^{er} Adjoint au Maire, rapporteur des finances (M. MALARDEAU ayant quitté la séance, ne prenant pas part au vote), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par M. MALARDEAU, Maire,

Vu le code de l'Administration Communale

Ouï l'exposé du Compte Administratif 2011 concernant la Commune.

Vu la balance générale des comptes de la Commune certifiée conforme aux écritures comptables de l'exercice 2011.

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver le Compte Administratif 2011 de la commune avec :

un excédent de fonctionnement de	599 927,61 €
un déficit d'investissement de	365 007,27 €

Compte de Gestion 2011

Monsieur le Maire reprend la présidence

M. le Maire donne lecture des résultats des comptes de gestion de l'exercice 2011 concernant la Commune.

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Administration communale

Vu la balance de l'exercice 2011 émise par le Trésor Public de ST-ARNOULT-EN-YVELINES

Ouï l'exposé du Compte de gestion 2011 concernant la Commune.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2010	Part affectée à l'investissement exercice 2011 (compte 1068)	Résultat exercice 2011	Résultats de clôture 2011
Investissement	152 346.86		517 354.13	365 007.27
Fonctionnement	475 915.00	23 058.14	147 070.75	599 927.61
Total	628 261.86	23 058.14	370 283.38	234 920.34

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver le Compte de gestion 2011 de la commune

Reprise des résultats 2011

- Budget Commune – Affectation des résultats du C.A. 2011 – Apurement du déficit.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2011 de la Commune statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 599 927.61 €

Considérant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement cumulé de 365 007.27 € et un solde déficitaire des restes à réaliser 2011 de 53 792.00 €, soit un déficit global de 418 799.27 €

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

- D'affecter la somme de 418 799.27 € (prise sur l'excédent de fonctionnement) en section d'investissement au compte 1068 (R) afin d'apurer le déficit de cette section.

Il en ressort que l'excédent de la section de fonctionnement est de 181 128.34 € qui sera inscrit au compte 002 (R) du B.P. 2012.

Budget Primitif 2012

M. le Maire rappelle les orientations budgétaires 2012 :

- Stabilité des charges à caractère général
- Les charges de personnel prendront en compte le glissement vieillesse-technicité, provision pour remplacement au pôle enfance
- Charges de gestion courante : augmentation liée à l'inflation
- Contributions directes : maintien des taux d'imposition de 2011, augmentation des bases de 1,8 % (loi de finances 2012)
- Contribution Fonds National de Péréquation des Ressources créée par la loi de finances 2011-mis en application en 2012- Contribution Territoire CAPY : 70 000 € - Contribution Territoire Prunay-en-Yvelines : 7 000 € (environ)
- Dette : une baisse en 2012 et extinction de l'emprunt en cours en 2013

Concernant les investissements, les projets retenus par les Commissions Voirie/Bâtiments et Finances sont :

- Voirie : diverses petites opérations sur la voirie communale
- Bâtiments de la Mairie : isolation de deux pièces, une fenêtre changée, électricité (mise aux normes)
- Bâtiment Craches : portail de la cour
- Eclairage public : mise à niveau dans différents hameaux-mise en place d'horloges astronomiques pour réaliser les coupures de nuit (économies d'énergie)
- Acquisition de terrains : chemins de contournement agricoles de Prunay-en-Yvelines
- Plantations diverses : Gourville, Prunay-en-Yvelines et Craches
- Provisions : église et tracteur

Stabilité de la dotation de l'Etat

Emprunt : emprunt d'équilibre pour la Médiathèque

Comme suite aux propositions faites par la commission des Finances du 6 mars 2012 et compte tenu des restes à réaliser 2011, les sommes suivantes sont inscrites au B.P. 2012.

• Budget Communal 2012

Investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	Prévisions B.P.	R.A.R. 2011	B.P. 2012+ RAR 2011
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	365 007.27		365 007.27
020	Dépenses imprévues	30 000.00		30 000.00
16	Remboursement d'emprunts	5 800.34		5 800.34
20	Immobilisations incorporelles	5 386.15	17 000.00	22 386.15
204	Subvention d'équipement groupé de collect		10 500.00	10 500.00
21	Immobilisations corporelles	422 657.66	174 000.00	596 657.66
23	Immobilisations en cours		25 000.00	25 000.00
TOTAUX		828 851.42	226 500.00	1 055 351.42

Chapitre	Recettes d'investissement	Prévisions B.P.	R.A.R. 2011	B.P. 2012+ RAR 2011
1068	Report fonctionnement	418 799.27		418 799.27
021	Virement de la section de Fonct	140 000.00		140 000.00
024	Produits cessions		11 400.00	11 400.00
10	Dotations et fonds divers	93 316.15		93 316.15
13	Subventions d'investissement		31 492.00	31 492.00
138	Subv d'invest non transférables	58 528.00	129 816.00	188 344.00
16	Emprunts	172 000.00		172 000.00
TOTAUX		882 643.42	172 708.00	1 055 351.42

L'équilibre de la section d'investissement nécessite un prélèvement de 418 799.27 € sur les recettes de fonctionnement, un virement de la section de fonctionnement de 140 000 euros et un emprunt d'équilibre de 172 000 euros qui sera révisé lors de sa réalisation.

Fonctionnement

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Prévisions B.P.
011	Charges à caractère général	274 850.00
012	Charges de personnel	285 960.00
014	Atténuation de produits	12 000.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	140 000.00
65	Autres charges de gestion courante	80 888.00
66	Charges financières	885.29
67	Charges exceptionnelles	18 957.77
TOTAUX		818 541.06

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Prévisions B.P.
002	Excédent antérieur reporté	181 128.34
70	Produits des services	135 390.72
73	Impôts et taxes	370 188.00
74	Dotations et participations	113 834.00
75	Autres produits de gestion courante	18 000.00
TOTAUX		818 541.06

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement a été réalisé sans augmentation du pourcentage des taux des trois taxes d'imposition.

Le Conseil Municipal

après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2012 à chacune des 3 taxes directes,

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

de ne pas majorer le taux par rapport à 2011

- Taxe d'habitation 7.42 %
- Foncier bâti 10.16 %
- Foncier non bâti 55.06 %

Bibliothèque Municipale : participation communale par habitant

Le Conseil Municipal

considérant qu'il est nécessaire de fixer une participation communale par habitant pour la bibliothèque municipale afin de l'intégrer au montant du compte 6065.

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De porter à 4.21 € la participation communale par habitant pour l'année 2012 à la bibliothèque municipale

Subventions communales

Le Conseil Municipal

Vu les demandes présentées par les Associations locales aux fins de subventions sur le budget 2012

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'accorder les aides suivantes

1 - **Compte 6574**

Zébulon	1 000.00 €
Amitié PRUNAY-EN-YVELINES/KREUTH	1 500.00 €
Association Sportive PRUNAY-EN-YVELINES	500.00 €
Club des Toujours Jeunes	700.00 €
Association Confiance	240.00 €
Ecole de Musique	1 790.00 €
Loisirs et Culture	1 700.00 €
A.D.M.R.ST-ARNOULT	870.00 €
Escaboule	500.00 €
Art etc	<u>500.00 €</u>
Total	9 300.00 €

2 - **Compte 657362** C.C.A.S. 3 850.00 €

3 - **Compte 657363** Coopérative Scolaire 1 500.00 €

Mini camps – Centre aéré d'été d'Ablis

Proposition 2012 :

Participation de la Commune : 40 % pour deux mini camps maximum

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver la proposition 2012

Approbation du Budget Primitif

Le Conseil Municipal

Oui les conclusions des travaux de la Commission des Finances

Oui la présentation du budget primitif 2012 par M. MALARDEAU, Maire

En application des dispositions de l'article 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver le budget primitif 2012 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement (B.P. + R.A.R)	
Recettes	818 541.06 €	Recettes	1 055 351.42 €
Dépenses	818 541.06 €	Dépenses	1 055 351.42 €

3 – Marché Public

- Mise à jour du Code des Procédures Communales

Le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifie certains seuils du Code des Marchés Publics. Il a pour objectif de relever le seuil de dispense de procédure et de mettre en cohérence les obligations qui sont rattachées à ce seuil.

Le décret précité relève le seuil de dispense de la procédure à 15 000 € HT pour les différents pouvoirs adjudicateurs.

Le relèvement du seuil à 15 000 € HT est cependant assorti de quelques modifications garantissant ainsi, en dessous du seuil, le respect par l'acheteur public des principes fondamentaux de la commande publique :

- Veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin
- Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics
- Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

S'agissant d'une simplification de procédure, la commission des finances propose d'appliquer le décret du 09/12/2011. Le guide des procédures précédemment adopté est modifié comme suit :

- Le plafond de 4 000.00 € HT est porté à 15 000.00 € HT
- Le plafond de 193 000.00 € HT est porté à 200 000.00 € HT
- Le plafond de 4 845 000.00 € HT est porté à 5 000 000.00 € HT

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

- De veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin
- De respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics
- De ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

4 – Communauté de Communes – CAPY

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département :
 - Candidature de la CAPY pour la desserte en fibre optique du territoire

Le SDTAN a été approuvé en décembre 2011 par le Conseil Général 78.

Partant du constat que dans les Yvelines, 40% des abonnés ont un service dégradé, le Conseil Général 78 a décidé de déployer des infrastructures à très haut débit et de développer des services innovants.

Déploiement d'un réseau fibre optique à l'abonné selon deux scénarii entre 2012 et 2020

Déploiement par opérateurs privés : 73 communes

Déploiement par Le Conseil Général 78 : 160 communes, dont le territoire de la CAPY

Le Conseil de communauté de la CAPY a délibéré le 02/02/2012 pour soutenir la démarche du Conseil Général 78 et faire candidature pour participer dès 2012 à ce projet.

Il est proposé au Conseil municipal de Prunay-en-Yvelines de soutenir ces démarches.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De soutenir la démarche entreprise par le Conseil Général des Yvelines, dans le cadre de son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, qui vise notamment à desservir en fibre optique les 160 communes qui sont délaissées par les opérateurs privés.

Faire acte de candidature pour participer à cette opération dès 2012.

Précise qu'elle accepte de contribuer au financement de cette opération et qu'elle inscrit dès le budget 2012 une provision pour apporter ce concours financier.

Souligne qu'une convention de partenariat et de cofinancement du réseau de fibre optique sera à signer avec le Président du Conseil Général.

Charge Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil Général des Yvelines.

- Modification des statuts et de l'intérêt communautaire

Organisation et fonctionnement :

Dans le cadre de sa politique scolaire et afin de rationaliser l'organisation des circuits spéciaux de transport des enfants, la CAPY propose que cette compétence soit organisée par la Communauté de Communes.

Il convient donc de modifier les statuts et l'intérêt communautaire en conséquence.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Considérant la modification des statuts et la nouvelle définition de l'intérêt communautaire proposées par la CAPY.

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'approuver les modifications proposées par la CAPY.

5 – Informations diverses

SICTOM :

- Déchets végétaux : certaines communes disposent de bacs avec apport volontaire ; d'autres ont demandé une collecte en porte à porte ou emmènent leurs déchets verts en déchetterie.
Après deux années de collecte, il ressort que le prix supplémentaire payé par un habitant et par an en collecte porte à porte est de 20 €, en collecte par colonne d'apport volontaire est de 4,79 €.
- Ordures ménagères : le tonnage global collecté en 2011 a augmenté de 3% par rapport à 2010. Il est prévu une hausse de 1% en 2012.

SITREVA :

- Volume de traitement : 5 communes ont intégré récemment Chartres métropole, 4 autres suivront jusqu'en 2014. Cela représente des déchets d'environ 5 000 habitants que l'usine d'Ouarville n'aura plus à traiter, et qui diminue sensiblement le rendement.
- Rendement : en 6 ans, une baisse importante des coûts a été obtenue. Le coût du traitement de la tonne est passé de 115 € à 105 € et le coût du traitement à l'habitant de 134 € à 86 €.

6– Questions diverses

- CCAS

Une réunion du CCAS est prévue le mercredi 28 mars 2012 à 10h30, salle du Conseil concernant le Compte Administratif 2011, budget primitif 2012 et l'affectation des résultats.

- Tableaux des permanences des élections

Ils sont établis pour les deux tours de scrutin des 22 avril et 6 mai 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

La date de la prochaine séance de travail sera fixée ultérieurement.